

Innovation et croissance

Comment est financée la recherche ?

Comment la recherche se traduit-elle en innovation ?

Comment se mesure l'inventivité ?

Comment les entreprises innovent-elles ?

Comment l'innovation stimule-t-elle l'économie ?

Pour plus d'informations

Références

Où nous contacter ?

Introduction

L'innovation est un facteur déterminant de la croissance et des performances de l'économie mondialisée. Elle donne naissance à de nouvelles technologies et de nouveaux produits qui aident à répondre aux enjeux mondiaux comme ceux de la santé ou de l'environnement. En transformant les modalités de production des biens et de prestation des services, elle stimule la productivité, crée des emplois et contribue à améliorer la qualité de vie des citoyens.

Mais pour que l'innovation nous fasse bénéficier de tous ces avantages, il faut qu'elle soit efficace. Les chercheurs peuvent bien repousser les frontières du savoir, mais ce n'est en soi pas suffisant. Nous avons besoin de systèmes qui permettent de traduire les résultats de leur travail en un nouvel appareil médical, une gaine d'ascenseur plus sûre ou une base de données mieux protégée. Autrement dit, il faut que le produit de la recherche atteigne les entreprises et les citoyens qui peuvent en faire usage.

Les pouvoirs publics doivent adopter des politiques propres à encourager l'innovation et qui maximisent les chances qu'elle débouche de nouveaux produits et procédés.

L'investissement dans de nouvelles connaissances, notamment dans la recherche-développement (R-D), qui constitue les fondements de l'innovation, augmente déjà en fonction du produit intérieur brut. Par ailleurs, les travailleurs qualifiés, qui sont nécessaires pour développer et mettre en œuvre l'innovation dans l'industrie et la société, constituent une part croissante de la main-d'œuvre, notamment dans le secteur tertiaire.

Les pouvoirs publics, dans le même temps, recentrent leurs politiques d'innovation, pour privilégier non plus le subventionnement et l'acquisition de la recherche, mais d'autres mécanismes comme les allègements fiscaux pour la R-D et le renforcement des liens entre les organismes de recherche industriels et publics en vue de favoriser une utilisation judicieuse de la science.

La présente *Synthèse* examine le rôle croissant de l'innovation dans le développement socio-économique et les moyens dont disposent les pouvoirs publics pour faire en sorte que cette innovation se traduise en nouveaux produits et techniques qui aideront la société à relever les défis mondiaux du XXI^e siècle. ■

Comment est financée la recherche ?

L'investissement dans le savoir est à la base de l'innovation et du progrès technologique. Cet investissement doit être axé à la fois sur la formation de chercheurs et de travailleurs hautement qualifiés et sur la recherche proprement dite. Mais qui investit, où et selon quelles modalités ?

Une chose est claire – les dépenses totales de R-D dans la zone OCDE sont en augmentation, qu'elles soient financées sur fonds publics, par les entreprises ou les universités. Au Japon et dans l'UE, les dépenses de R-D rapportées au PIB (l'intensité de R-D) ont augmenté en 2005, pour atteindre 3.3 % et 1.7 % respectivement. Aux États-Unis, l'intensité de R-D, après un pic de 2.7 % en 2001, a régressé à 2.6 % en 2006, mais cela est principalement dû à une croissance plus forte du PIB que dans les autres grandes régions. En 2005, la Chine s'est classée au troisième rang mondial pour les dépenses de R-D (en parité de pouvoir d'achat) après les États-Unis et le Japon, avec une progression de plus de 18 % par an en 2000-2005.

Dans les pays de l'OCDE, la part la plus importante revient au secteur des entreprises, à la fois pour la réalisation de la R-D (63 % du total) et son financement (68 % du total), et elle a augmenté ces dernières années.

Les budgets publics de R-D sont également en augmentation et, depuis 2000, ils ont gagné en moyenne 4.3 % en termes réels dans la zone OCDE. Lorsque les pouvoirs publics financent la recherche, ils peuvent en déterminer les domaines prioritaires, comme la défense, la santé ou l'environnement. Les États-Unis, par exemple, enregistrent la part la plus importante du financement public de R-D consacrée à la défense, soit 57 % du total en 2005. En revanche, l'Islande, à qui revient la part la plus importante de financement public de R-D de la zone OCDE en pourcentage du PIB, soit 1.44 % en 2005, en consacre la totalité à la R-D civile.

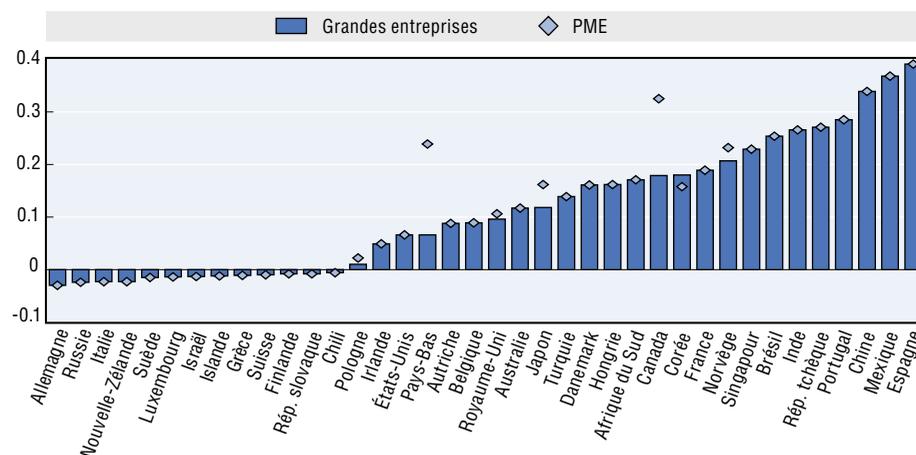
Les pouvoirs publics sont cependant en train de modifier leurs politiques d'innovation pour remplacer progressivement les subventions directes par des incitations fiscales aux entreprises, qui réduisent les coûts de la recherche pour celles-ci et leur laissent la liberté de décider de l'ampleur et du type de recherche qu'elles souhaitent mener.

En 2006, 20 pays de l'OCDE offraient des allègements fiscaux pour la R-D d'entreprise, contre 12 en 1995, tandis que la part de la R-D d'entreprise financée directement par les pouvoirs publics est tombée de 11 % à 7 % entre 2005 et 2006. Les économies émergentes suivent également cette voie – le Brésil, l'Inde, Singapour et l'Afrique du Sud encouragent eux aussi les investissements dans la R-D par des régimes fiscaux généreux et concurrentiels.

Graphique 1.

TAUX DE SUBVENTION FISCALE POUR 1 USD DE R-D¹

Grandes entreprises et PME, 2007



1. Les subventions fiscales sont calculées comme 1 moins l'indice B. En Espagne par exemple, 1 unité de R-D dépensée par les grandes entreprises équivaut à 0.39 unité de subvention. Voir Warda (2001) pour l'examen des moyens d'action par pays.

Source : OCDE (2007), STI-AES.

Contrairement aux subventions, les incitations fiscales n'impliquent pas de dépenses effectives des pouvoirs publics, mais le manque à gagner qui résulte des crédits d'impôts pour la R-D peut être important. On l'estime à près de 5 milliards USD aux États-Unis, et à 1 milliard USD en France et au Royaume-Uni.

Il va de soi qu'une part importante de la recherche est menée dans les universités. Il importe à cet égard que les entreprises soient informées des travaux en cours et des découvertes susceptibles de les intéresser, et inversement que les universités connaissent les types de recherche de nature à intéresser les entreprises.

Dans beaucoup de pays de l'OCDE, afin de stimuler le transfert de technologie entre les universités et les entreprises, les pouvoirs publics ont encouragé les universités à breveter leurs inventions. Cela leur permet de faire connaître leurs découvertes auprès des entreprises et leur offrent une source de revenus si elles consentent à céder leurs brevets ou à octroyer des licences aux entreprises.

L'Australie, le Canada et les États-Unis ont été les premiers pays à adopter de telles politiques, et la part des brevets déposés par leurs universités s'est stabilisée à environ 7 %. Toutefois, la prise de brevets par les universités du Japon et des pays de l'Union européenne (notamment françaises et allemandes) a nettement progressé au cours de la dernière décennie, bien que sa part demeure en général modeste – 1.5 % au Japon, 3 % à l'échelle de l'UE, mais plus de 5 % en France.

L'entreprise finance également une part importante de la R-D dans l'enseignement supérieur et dans le secteur des administrations publiques, la moyenne OCDE étant de 4.7 % pour 2005. Les entreprises ont financé 6.4 % de la R-D totale des établissements publics et des universités dans l'UE, contre seulement 2.7 % aux États-Unis et 2.0 % au Japon.

Le capital-risque est une autre importante source de financement pour les nouvelles entreprises à vocation technologique et un facteur déterminant d'entrepreneuriat et d'innovation. Il représentait environ 0.12 % du PIB de la zone OCDE en 2005, contre 0.10 % en 2003. Il était beaucoup plus important dans les pays nordiques (et en augmentation rapide) mais il demeure concentré au Royaume-Uni et aux États-Unis, ces deux pays ayant à eux deux attiré la moitié du capital-risque total de la zone OCDE en 2005. ■

Comment la recherche se traduit-elle en innovation ?

La recherche, une fois qu'elle a abouti, doit se traduire en innovation. La collaboration est un élément important de l'innovation dans de nombreuses entreprises. Elle peut consister à mettre au point conjointement de nouveaux produits, procédés ou autres innovations avec des clients et des fournisseurs, mais aussi avec d'autres entreprises ou des organismes de recherche publics.

Environ une entreprise innovante sur quatre en Europe s'est associée à un partenaire pour ses activités d'innovation pendant la période 2002-2004. La propension à collaborer est quatre fois plus grande pour les grandes entreprises que pour les petites et moyennes entreprises (PME). Le taux de collaboration est sensiblement le même dans tous les pays en ce qui concerne les PME – en général entre 10 et 20 % –, mais il varie largement pour les grandes entreprises. Ainsi, plus de la moitié des grandes entreprises ont été engagées dans des activités de collaboration en matière d'innovation en Belgique, en Finlande, au Danemark, en Suède et en Estonie, mais moins de 20 % en Roumanie, en Bulgarie, en Australie et en Grèce.

La collaboration avec des organismes de recherche publics (établissements d'enseignement supérieur et instituts de recherche publics) peut également être une source fructueuse de connaissances pour l'innovation dans l'entreprise. Là encore, les grandes entreprises sont beaucoup plus actives que les PME et leur degré de collaboration varie beaucoup plus selon les pays.

Dans presque tous les pays, les entreprises collaborent davantage avec les établissements d'enseignement supérieur qu'avec les centres de recherche publics. S'agissant des grandes entreprises, la coopération a surtout été importante avec ces derniers en Finlande, en

Suède, en Estonie et en Belgique (plus de 30 %), et avec les établissements d'enseignement supérieur, en Finlande, en Norvège, en Islande et en Suède (plus de 20 %).

Parmi les PME, la collaboration avec les établissements d'enseignement supérieur et les organismes publics a été inférieure à 10 % dans tous les pays, sauf en Finlande (avec l'enseignement supérieur).

L'une des façons d'aborder le lien entre les établissements scientifiques et l'industrie consiste à examiner l'ampleur de la documentation scientifique qui existait sur un sujet donné avant le dépôt d'un brevet. Cela peut servir à déterminer le lien qu'entretiennent la recherche universitaire et l'industrie pour mettre au point de nouveaux produits et procédés.

Une analyse de plus de 540 000 demandes internationales (dans le cadre du Traité de coopération en matière de brevets) montre qu'au cours des 15 dernières années, les brevets concernant les biotechnologies, les médicaments et d'autres applications de la chimie organique fine ainsi que les TIC comportaient davantage de références que la moyenne (plus de 15 %) à des documents scientifiques antérieurs. Cette donnée concorde avec d'autres caractéristiques observées des liens entre la science et l'industrie dans ces domaines, tels que les entreprises nées de la recherche universitaire, la coopération industrie-université en R-D et la tendance des entreprises de biotechnologie à se regrouper autour des universités.

Une analyse similaire, par pays de l'inventeur, révèle des références plus nombreuses à des documents scientifiques antérieurs dans les pays où l'activité de brevetage international est plus concentrée dans ces domaines. Par exemple, pour les inventeurs indiens, l'activité de brevetage international est récente et une proportion relativement importante de leurs demandes concerne les biotechnologies et les produits pharmaceutiques, qui sont des domaines plus étroitement liés à la science.

La création de nouvelles entreprises et la fermeture d'entreprises en difficulté constituent un autre indicateur de la capacité d'une économie à innover. Ce renouvellement des entreprises contribue au renforcement de la croissance économique, à la création d'emplois et à l'augmentation des revenus par des gains de productivité et par l'innovation. On le considère en général comme une mesure de la capacité d'une économie à faire reculer les limites de l'activité économique, à déplacer les ressources des secteurs en déclin vers les secteurs en croissance et à ajuster la structure de la production pour répondre à l'évolution des besoins des consommateurs.

Selon les chiffres dont on dispose, la Nouvelle-Zélande, le Canada, le Royaume-Uni et l'Allemagne occupent les premiers rangs en matière de création de nouvelles entreprises, avec un taux de plus de 10 % de nouvelles entreprises par an. Dans ces pays, le nombre d'entreprises créées est supérieur au nombre d'entreprises ayant cessé leurs activités. C'est le contraire au Japon et en République slovaque. ■

Comment se mesure l'inventivité ?

On se fonde souvent sur le nombre de brevets pour évaluer la capacité d'innovation des pays et des régions ou de certains secteurs à un moment donné, mais il est également important de savoir qui est titulaire des brevets.

On compte environ 53 000 demandes internationales de brevets déposées dans le monde en 2005, contre moins de 35 000 en 1995. L'augmentation du nombre de brevets au cours de la seconde moitié des années 90 a été en moyenne de 7 % par an jusqu'en 2000. Le tournant du siècle a marqué un ralentissement, et les demandes de brevets ont, depuis, progressé de 2 % par an en moyenne.

Les États-Unis sont à l'origine de 31 % des dépôts de brevets, en baisse par rapport à 34,4 % en 1995 ; la proportion de brevets originaires d'Europe a également tendance à diminuer, ayant perdu plus de 4 points entre 1995 et 2005, pour s'établir à 28,4 %. En revanche, le Japon a gagné 2 points, pour atteindre près de 29 % en 2005.

L'évolution des parts des pays révèle un grand dynamisme de l'innovation en Asie. Ainsi, la Chine est entrée dans le peloton des 15 premiers pays en 2005, après avoir gagné 16 places

depuis 1995. Le Taïpei chinois, l'Inde et la Corée ont eux aussi nettement progressé dans le classement.

Si l'on rapporte le nombre de brevets à la population, le Japon vient en tête avec le plus grand nombre de brevets par million d'habitants (119), devant la Suisse (107). L'une des plus importantes augmentations à cet égard entre 1995 et 2005 – de 7 à 65 familles de brevets par million d'habitants – a été observée en Corée. La Chine compte moins de 0.4 famille de brevet par million d'habitant.

Les laboratoires publics et les universités possèdent 7 % de l'ensemble des brevets internationaux déposés entre 2002 et 2004. Plus de 10 % des brevets déposés par des résidents des États-Unis appartiennent à des établissements publics, contre environ 4 % des brevets déposés par des résidents européens. À Singapour, près de 40 % des brevets internationaux sont détenus soit par l'État, soit par le secteur de l'enseignement supérieur.

Parmi les pays de l'OCDE, c'est l'Irlande qui compte la plus forte proportion de dépôts de brevets par les universités (9.7 %), tandis qu'en Australie, en Belgique, en Chine, en Espagne, au Royaume-Uni et aux États-Unis, le secteur de l'enseignement supérieur est à l'origine de 6 à 8 % des demandes internationales de brevets.

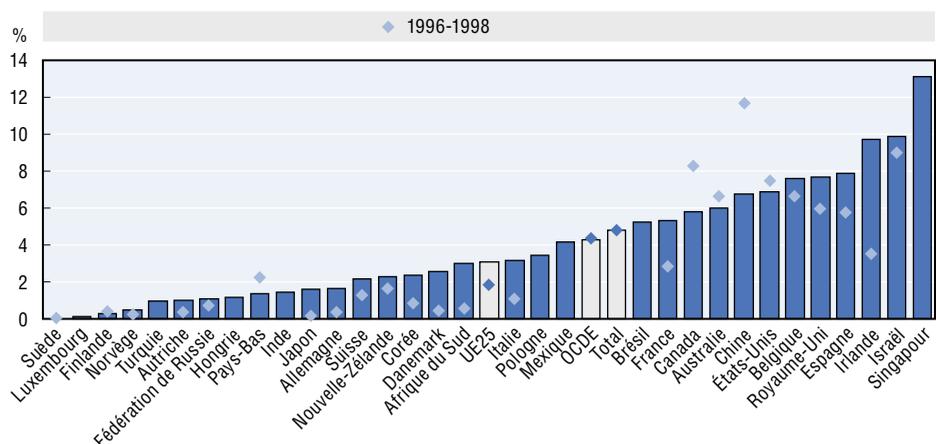
Entre 1996-1998 et 2002-2004, la part des brevets déposés par les universités a légèrement diminué en Australie, au Canada et aux États-Unis mais elle a nettement augmenté au Japon et dans l'Union européenne, notamment en France et en Allemagne. Cette augmentation résulte directement de réformes menées dans ces pays au début des années 2000.

S'agissant des brevets appartenant à des organismes publics, l'Inde et Singapour se classent au premier rang, avec respectivement 23.1 % et 24.2 %. La France vient en tête des pays de l'OCDE, avec 5.5 %, ce chiffre étant principalement attribuable au Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA).

La répartition des brevets par région peut permettre de mesurer la concentration d'activités innovantes dans les pays. Ainsi, la Californie et Tokyo viennent en tête en termes de nombre de demandes de brevets dans les technologies de l'information et de la communication (TIC) et les biotechnologies. En Europe, c'est la région de Noord-Brabant (Pays-Bas) qui produit le plus grand nombre de demandes de brevets dans le domaine des TIC et celle de Düsseldorf (Allemagne) qui est la principale source de brevets en biotechnologie.

Graphique 2.

POURCENTAGE DES BREVETS DÉPOSÉS AU TITRE DU PCT¹ PAR DES UNIVERSITÉS², 1996-98 ET 2002-04



Note : Le comptage des brevets se fait d'après la date de priorité, le pays de résidence du déposant et en appliquant un comptage fractionnaire.

1. Demandes de brevets déposées au titre du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), lors de la phase de demande internationale, désignant l'Office européen des brevets. Seuls les pays enregistrant plus de 300 demandes PCT par période sont inclus.

2. Les demandes PCT sont ventilées par secteurs institutionnels au moyen de l'algorithme conçu par Eurostat.

Source : OCDE, base de données sur les brevets, avril 2007.

Le brevetage par industrie fournit des informations précieuses sur les atouts technologiques des industries. La ventilation du portefeuille de brevets des pays par industrie révèle l'émergence de nouveaux producteurs de haute technologie. Ainsi, Singapour, l'Inde, la Chine, la Corée et Israël déclarent la part la plus importante d'activités de brevetage dans les technologies liées aux industries de pointe, notamment les machines de bureau et le matériel de traitement de l'information, les appareils de radio, télévision et communication, et les produits pharmaceutiques. Dans les pays de l'OCDE et de l'UE globalement, le brevetage dans les industries de haute et de moyenne-haute technologie a progressé plus rapidement que dans les autres industries pendant la période 1997-2003 (croissance annuelle de plus de 3.5 %).

Il existe un lien positif entre l'investissement dans la R-D et brevetage. Les industries à forte intensité de R-D, telles que les produits pharmaceutiques ou les instruments médicaux, de précision et d'optique, comptent parmi celles qui prennent le plus de brevets. Inversement, on constate souvent une activité technologique moins importante, en termes de R-D comme de brevetage, dans le secteur des textiles, les industries du cuir et du bois et du papier.

L'importance des brevets pour la protection du savoir ne dépend pas exclusivement du niveau d'investissement en R-D. Les différences qui existent entre les industries en termes de risque d'imitation et d'utilité des brevets pour accroître les avantages concurrentiels sur les marchés ont également une incidence sur l'utilisation que les entreprises font des brevets. ■

Comment les entreprises innovent-elles ?

Le Manuel d'Oslo distingue essentiellement quatre catégories d'innovation : les innovations de produit, les innovations de procédé, les innovations de commercialisation et les innovations d'organisation.

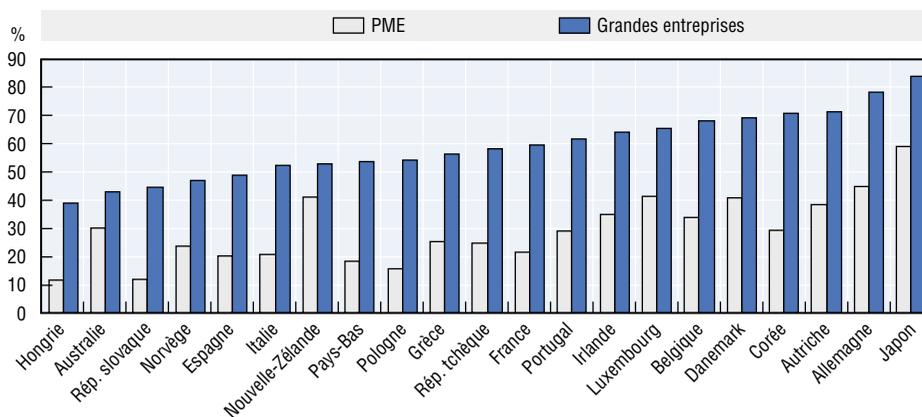
Une *innovation de produit* correspond à l'introduction d'un bien ou d'un service nouveau ou sensiblement amélioré. Cette définition inclut les améliorations sensibles des spécifications techniques, des composants et des matières, du logiciel intégré, de la convivialité ou autres caractéristiques fonctionnelles.

Une *innovation de procédé* est la mise en œuvre d'une méthode de production ou de distribution nouvelle ou sensiblement améliorée. Cette notion implique des changements significatifs dans les techniques, le matériel et/ou le logiciel.

Graphique 3.

INNOVATEURS NON TECHNOLOGIQUES¹, PAR TAILLE D'ENTREPRISE², 2002-04³

En pourcentage de l'ensemble des entreprises



1. Englobe les entreprises ayant introduit une innovation d'organisation ou de commercialisation (ou les deux).

2. PME : 10-249 salariés pour les pays européens, l'Australie et le Japon ; 10-99 pour la Nouvelle-Zélande, 10-299 pour la Corée.

3. Ou années disponibles les plus proches.

Source : Eurostat, CIS-4 (New Cronos, mai 2007), et données provenant de sources nationales.

Une *innovation de commercialisation* est la mise en œuvre d'une nouvelle méthode de commercialisation impliquant des changements significatifs de la conception ou du conditionnement, du placement, de la promotion ou de la tarification d'un produit.

Une *innovation d'organisation* est la mise en œuvre d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures de la firme.

Les deux premières catégories sont en général plus étroitement liées à l'innovation technologique. Au sens des enquêtes sur l'innovation selon le Manuel d'Oslo, les entreprises sont considérées comme innovantes si elles ont mis en œuvre une innovation au cours des deux ou trois dernières années.

Pour comprendre comment se fait la diffusion des nouvelles technologies, et pour brosser un tableau plus complet de la capacité innovante d'une entreprise, les enquêtes sur l'innovation permettent de savoir si l'innovation a été élaborée à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise, et dans quelle mesure l'entreprise a été en interaction avec d'autres parties au cours du processus.

Les données sur l'innovation principalement produite au sein d'une entreprise (innovateur interne) indiquent que les petites et moyennes entreprises (PME) sont en général plus souvent des « adaptateurs » de produits existants – innovation nouvelle pour l'entreprise – que les grandes entreprises.

Dans près de la moitié des 24 pays sur lesquels a porté l'enquête, 40 % ou plus des grandes entreprises avaient développées une innovation de produit en interne. Parmi les PME, la part de celles ayant développé des innovations de produit en interne ne dépassait 20 % que dans environ le tiers des pays.

La structure est similaire pour les innovations de procédé en interne. Les taux les plus importants ont été enregistrés pour les grandes entreprises (plus de 45 %), au Canada, en Irlande, en Grèce, en Belgique, au Luxembourg et en Australie. Les mêmes pays, auxquels s'ajoute la Nouvelle-Zélande, affichaient des taux inférieurs à 21 % pour les PME.

S'agissant des secteurs, les entreprises manufacturières sont en général plus actives dans l'innovation en interne que les entreprises de services, à la fois pour les produits et pour les procédés. Dans le secteur des services, l'innovation d'organisation est plus courante que l'innovation technologique. ■

Comment l'innovation stimule-t-elle l'économie ?

Le degré de nouveauté des innovations varie. La mise en œuvre d'une innovation développée ailleurs peut avoir un impact sensible sur les résultats d'une entreprise, mais adopter une innovation venant d'ailleurs n'est pas la même chose qu'en développer une en interne.

Les grandes entreprises ont tendance à mettre en œuvre davantage d'innovations véritablement « nouvelles » que les PME. S'agissant de l'innovation de produit, plus de 50 % des grandes entreprises ont introduit une innovation entièrement nouvelle en Islande, en Autriche et au Luxembourg, et moins de 20 % en Australie, en Allemagne et dans certains récents pays membres de l'Union européenne.

En Europe, les PME de l'Islande, du Luxembourg, de la Suède et de l'Autriche possèdent une beaucoup plus forte propension à introduire des innovations de produit fondamentales sur le marché que celles de l'Espagne et de la Hongrie.

La part de renouvellement des innovations de produit sur le marché peut servir d'indicateur de l'impact de l'innovation au niveau de l'entreprise. Dans la plupart des pays, les écarts entre PME et grandes entreprises à cet égard ne sont pas très importants. Cependant, en Allemagne et en Pologne, la part de renouvellement de ces innovations a été en moyenne trois fois plus importante pour les grandes entreprises que pour les PME.

L'innovation comporte à la fois des aspects technologiques et non technologiques. L'innovation non technologique, comme l'innovation de commercialisation (repenser complètement une gamme de meubles) ou l'innovation d'organisation (constituer de nouvelles équipes de travail), est une dimension importante des activités d'innovation



de nombreuses entreprises et revêt une importance particulière pour de nombreuses entreprises de services.

L'innovation non technologique est sensiblement plus présente dans les grandes entreprises que dans les PME, bien que l'écart soit moins prononcé dans des pays comme la Nouvelle-Zélande, l'Australie et le Japon. ■

Pour plus d'informations

Pour plus d'informations concernant les travaux de l'OCDE sur l'innovation, prière de contacter : Maria Pluvia Zunigalara, tél. : + 33 1 45 24 80 04, courriel : Maria-Pluvia.Zunigalara@oecd.org, ou Dominique Guellec, courriel : Dominique.Guellec@oecd.org, tél. : + 33 1 45 24 94 39

Références

OCDE (2007), **Science, technologie et industrie – Tableau de bord de l'OCDE**, ISBN 978-92-64-037908, € 60, 215 pages.

OCDE (2006), **Perspective de la science, de la technologie et de l'industrie de l'OCDE**, ISBN 978-92-64-028500, € 80, 283 pages.

OCDE (2007) **Principaux indicateurs de la science et de la technologie (PIST)** : 2007/1, SUB-94013P1, abonnement, 2 numéros par an, € 106.

Ou voir : www.oecd.org/sti/innovation.

Les publications de l'OCDE sont en vente sur notre librairie en ligne :
www.oecd.org/librairie

Les publications et les bases de données statistiques de l'OCDE sont aussi disponibles sur notre bibliothèque en ligne : www.SourceOCDE.org

Où nous contacter ?

SIÈGE DE L'OCDE DE PARIS

2, rue André-Pascal
75775 PARIS Cedex 16
Tél. : (33) 01 45 24 81 67
Fax : (33) 01 45 24 19 50
E-mail : sales@oecd.org
Internet : www.oecd.org

ALLEMAGNE

Centre de l'OCDE de Berlin
Schumannstrasse 10
D-10117 BERLIN
Tél. : (49-30) 288 8353
Fax : (49-30) 288 83545
E-mail :
berlin.contact@oecd.org
Internet : www.oecd.org/deutschland

ÉTATS-UNIS

Centre de l'OCDE
de Washington
2001 L Street N.W., Suite 650
WASHINGTON DC 20036-4922
Tél. : (1-202) 785 6323
Fax : (1-202) 785 0350
E-mail : washington.contact@oecd.org
Internet : www.oecdwash.org
Toll free : (1-800) 456 6323

JAPON

Centre de l'OCDE de Tokyo
Nippon Press Center Bldg
2-2-1 Uchisaiwaicho,
Chiyoda-ku
TOKYO 100-0011
Tél. : (81-3) 5532 0021
Fax : (81-3) 5532 0035
E-mail : center@oecdtokyo.org
Internet : www.oecdtokyo.org

MEXIQUE

Centre de l'OCDE du Mexique
Av. Presidente Mazaryk 526
Colonia: Polanco
C.P. 11560 MEXICO, D.F.
Tél. : (00 52 55) 9138 6233
Fax : (00 52 55) 5280 0480
E-mail :
mexico.contact@oecd.org
Internet :
www.oecd.org/centrodemexico

Les Synthèses de l'OCDE sont préparées par la Division des relations publiques de la Direction des relations publiques et de la communication. Elles sont publiées sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE.